

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demouque  
AGROPARC  
CS 60508

84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 28 juin 2022

**N° 22/24**

**OBJET :**

Atelier codéveloppement

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

**Etaient présents :** Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur François LUCAS, Madame Sonia HAQUET, Madame Martine DURIEU

**Etaient absents excusés :** Monsieur Antony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER

**Etaient représentés :** Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle que la situation de crise sanitaire a eu pour effet de complexifier les systèmes d'organisation du travail, de parfois laisser place à des incertitudes et de s'adapter à un contexte de changement permanent et en continu. Confrontés à des organisations en tension, les managers publics se retrouvent souvent en première ligne pour conduire les réformes engagées, pour répondre aux inquiétudes des agents, pour apporter des repères structurants tout en garantissant le maintien de qualité auprès du public.

Par ailleurs, dans les années à venir, un défi intergénérationnel est à relever et à anticiper au regard des nombreux départs à la retraite des secrétaires de mairie sur les communes rurales du département.

Face à ces constats, le CDG84 souhaite se mobiliser aux côtés des collectivités et accompagner au mieux ces changements. Dans le cadre de la nouvelle organisation du CDG, il est prévu de développer des missions innovantes pour dynamiser les réseaux de professionnels RH, cadres territoriaux ou secrétaires de mairie. L'objectif est d'intervenir au plus près des territoires pour rencontrer les acteurs, évaluer les problématiques rencontrées, créer un maillage et proposer des actions ciblées d'accompagnement individuel ou collectif.

Ces actions prennent la forme d'animation de réunions ou d'atelier métiers réunissant les professionnels sur des thématiques précises afin de favoriser le partage de bonnes pratiques.

Elles prennent également la forme d'atelier de codéveloppement qui est une réponse de formation innovante et reconnue d'amélioration de sa pratique professionnelle. Il s'agit d'une approche participative qui vise à faire émerger le partage d'expériences, la co-construction et la coopération dans des groupes de professionnels partageant des missions communes.

Le codéveloppement est un outil d'apprentissage d'intelligence collective, efficace et concret, il permet de débloquer des situations, améliore la prise de décision, développe une réflexion plus large et permet de rompre l'isolement.

Pour bénéficier de cet accompagnement, les collectivités adhérentes et non adhérentes, doivent être signataires de la convention cadre « assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires ». La facturation sera établie en fonction du nombre de séances sur devis.

Les membres du Conseil d'administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVENT**, à l'unanimité, les modalités de cette nouvelle prestation,  
**APPROUVENT** à l'unanimité la modification de la convention cadre « assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » afin d'intégrer le recours à cet outil,  
**AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions individuelles.

Le Président du  
Centre de Gestion de la fonction  
publique territoriale de Vaucluse  
Certifie le caractère exécutoire  
de la présente décision  
AVIGNON, le 7 juillet 2022



Pour extrait conforme,

Le Président

Maurice CHABERT